

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3260000: industrie du gaz et de l'electricite En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 02/08/2018) Voir les Sous-secteurs 3260010 jusqu'à 3260020. Le document concernant le champs de compétence est consultable ici.